

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_045

Séance du mardi 18 mai 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 11/05/2021

Présents : 17

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Clara ARBOUSSET,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de séance: Julie DELES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS

Absents:

Objet: Programme de voirie 2021 - DE_2021_045

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis réalisés par le SDEE pour le programme voirie 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère pour le lancement de l'opération voirie 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère pour retenir les devis suivants :

Communes - Chemins	Montant TTC avec honoraires
1 - Fraissinet de Lozère	1 935,98
2 - Finialettes	4 088,34
3 - Plaisance	8 217,12
4 - L'Hermet	7 413,22
5 - Le Temple	3 314,32
6 - Le Merlet	12 226,46
7 - Lotissement Pre Platon	12 325,68
Total	49 521,12 €

Ainsi que le devis ci-dessous de la tranche conditionnelle :

27 - TO2 - Villeneuve	14 003,45 €
Total	14 003,45

Rappel : somme prévue au budget 2021 : 70 000 €

Le Programme voirie 2021 sera donc d'un montant de : 63 524,57 € TTC

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les devis et de réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement des travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 40% du montant des travaux et à en demander le paiement le moment venu.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert
Les jours, mois et an que ci-dessus
Le Maire, Stéphane Maurin

RF Préfecture de Mont Lozère
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/05/2021 048-200057694-20210518-DE_2021_045-DE

